

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 25 septembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 007-1230/15/BC**

**■ Approbation d'une convention avec la société Eazieer dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP)**

**DPEATSV 15/13755/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'Etat.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du Plan Local de Redynamisation « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

**Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

Ce fonds vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire,
- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin,
- soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement,
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire.

Le sixième comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 30 juin 2015. Trois projets d'entreprises ont été présentés : Eazieer, K-plan et Stardust

Eazieer propose une offre globale de gestion de la relation client en fournissant une solution technologique pour unifier les données provenant de différentes sources (transactionnelles, sociales et analytiques). Cette fusion des données, où l'information client est éclatée et dispersée, a pour objectif d'obtenir une analyse plus fine de la clientèle en termes quantitatif et qualitatif.

La technologie innovante sur laquelle repose la solution Eazieer est le fruit de 2 ans de travail dans le domaine de l'agrégation et de la curation de données. L'agrégation et la curation de données est le travail consistant à récupérer des informations hétérogènes et à les consolider de manière automatique dans le but d'une exploitation métier.

Eazieer intervient sur le segment de l'ERP/CRM (Enterprise Resource Planning/Customer Relationship Management). L'entreprise opère dans les domaines de la culture, de la musique, du sport et de manière générale avec des structures souhaitant une gestion et une exploitation optimale de leurs données, de leur image ou de leur marque visible du grand public.

Il est pertinent de soutenir cette entreprise créée en octobre 2012 et suivie par Marseille Innovation dont l'effectif est de deux personnes en 2015, et qui prévoit d'embaucher 12 personnes en CDI. Elle est d'ores et déjà installée sur le Pôle Média de la Belle de Mai.

Il a été proposé que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole cofinance l'entreprise Eazieer avec l'Etat sur une base de 50/50, pour un montant de 72 000 euros, soit 36 000 euros à la charge de Marseille Provence Métropole.

La convention proposée définit les conditions d'attribution de cette participation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 005-201/13/CC créant l'Autorisation de Programme relative au financement des aides à finalités régionales et aides aux Petites et Moyennes Entreprises ;
- La délibération DEV 004-306/12/CC approuvant la convention avec l'Etat et la Collectivité Territoriale partenaires relative à la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Plan Local de Redynamisation initié par l'Etat ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de cofinancer le projet de développement de la société Eazieer

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la société Eazieer.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Pour Visa  
Le Vice-Président Délégué - Développement  
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement Economique et Emploi

Patrick BORE

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015